

---

## DOMINIQUE

---

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Statistical Office, 22 Bath Road, Roseau.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1960, 1970 et 1981. La présente description se réfère principalement au recensement de 1981, mais il y est fait aussi référence aux recensements précédents (cf. para. 8), ainsi qu'au prochain recensement (cf. para. 9).

3. Champ du recensement :

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

4. Période de référence :

Les périodes de référence retenues dans les questions posées sur la population active, l'emploi et le chômage sont aussi bien une courte période, à savoir la semaine précédant le jour du recensement, qu'une longue période (les 12 derniers mois).

5. Principaux sujets :

- |   |     |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge :                              | oui |
| b) Population active, par sexe et groupe d'âge :                            | oui |
| c) Population active, par industrie et par sexe :                           | oui |
| d) Population active, par profession et par sexe :                          | oui |
| e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : | oui |
| f) Durée du travail :   | oui |
| g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée :         | non |

Réf. a) L'âge est défini en termes d'âge révolu à la date du dernier anniversaire.

Réf. f) Il a été demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser le nombre total de mois de travail accomplis pendant les 12 derniers mois.

6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la période de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la période de référence, ont effectué à domicile ou à l'extérieur tout travail ayant une valeur économique. Les questions utilisées pour déterminer si une personne doit être considérée comme pourvue d'un emploi sont "Quel était votre situation la semaine dernière?" et "Quelle était votre principale activité au cours des 12 derniers mois?" (par rapport au jour du recensement). Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- vi) les conscrits (service militaire ou civil);
- vii) les détenteurs de plusieurs emplois;
- viii) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes appartenant aux catégories i) et iii) peuvent être identifiées séparément d'après leur situation économique au cours de la semaine précédente.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la semaine de référence, étaient sans emploi et à la recherche d'un travail.

#### 7. Classifications utilisées :

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Les questions posées aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer le groupe d'industrie ont trait à la principale industrie et au type d'entreprise où elles ont travaillé les 12 derniers mois. Dans ce contexte, les questions portent sur l'activité principale de la personne. Pour coder la branche d'activité on a utilisé 30 groupes. Des liens avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2) ont été établis au niveau des classes (3 chiffres).

b) *Profession* : Les questions posées aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer le groupe de professions ont trait à la profession ou à l'activité principale exercée par la personne au cours des 12 derniers mois. Pour coder la profession, on a utilisé la Classification internationale type des professions (CITP-68) au niveau des grands groupes.

c) *Situation dans la profession* : Une question spécifique a été posée aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer leur situation dans la profession, à savoir : travailleur indépendant, employeur, salarié, travailleur familial non rémunéré, autre.

#### 8. Recensements de population antérieurs :

On a utilisé essentiellement les mêmes questions et les mêmes périodes de référence pour déterminer et décrire la population active et ses composantes.

#### 9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1991 et rassemblera des informations sur la population active et ses composantes.

On envisage d'utiliser les mêmes questions et les mêmes périodes de référence pour déterminer et décrire la population active et ses composantes. Toutefois, on s'efforcera d'identifier séparément les propriétaires et les gérants d'entreprises, les travailleurs agricoles non rémunérés, les détenteurs de plusieurs emplois, la durée normale du travail, les heures de travail réellement effectuées, etc.